



Classe à Horaires Aménagés Arts Plastiques

L'atelier Amikuze

OPTION FACULTATIVE
2H HEBDOMADAIRES

**Céramique
Dessin**

**UN GROUPE DE 15 ÉLÈVES DE 6E-5E
UN GROUPE DE 15 ÉLÈVES DE 4E-3E (SEPT. 2025)**

Pratiquer les arts
plastiques

Fréquenter les œuvres, les
artistes, les lieux culturels

Réfléchir à son orientation

Partenaires 2023-24: École
Supérieure d'Art Pays Basque, Eliane
Monnin, Chemins Bideak.



Qu'est-ce qu'une CHAAP ?

Arrêté du 31 juillet 2002 (JO du 8-8-2002 ; BO n°31 du 29-8-2002, Article 1 :
Des classes à horaires aménagés peuvent être organisées dans les écoles élémentaires et les collèges afin de permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé.

Au collège Amikuze, l'aménagement de l'enseignement d'Arts Plastiques favorise l'acquisition d'une culture artistique par la pratique dans et hors les murs de l'établissement en partenariat avec les institutions culturelles locales. L'enseignement comprend également des projets artistiques interdisciplinaires en association avec l'équipe enseignante.

L'enseignement est basé sur les programmes d'arts plastiques en insistant sur les notions issues de la programmation des partenaires culturels choisis.

Comment intégrer la CHAAP ?

1. Les parents doivent renseigner un **dossier de candidature pour le 22 mars au plus tard.**
2. Une commission d'admission sera organisée le au collège (**initiation des candidats à la pratique artistique mercredi 15 mai**).

Chaque dossier sera étudié pour évaluer la motivation et les aptitudes artistiques de l'élève. Dès réception de la validation de la candidature, l'inscription se finalisera en juin, auprès du collège, sous réserve d'affectation.

CALENDRIER RENTRÉE 2024

**OUVERTURE DES CANDIDATURES LORS DES PORTES
OUVERTES DU COLLÈGE : 8 MARS 2024**

**DOSSIER À RENDRE (FICHE ADMINISTRATIVE +
FICHE D'OBSERVATION CM2 + DESSINS) : 22 MARS**

**SÉANCE D'INITIATION ARTISTIQUE ET COMMISSION:
MERCREDI 15 MAI (10H30 À 12H30 AU COLLÈGE)**

DOSSIER DE CANDIDATURE 6^e CHAAP 2024-25

- I. CONSTITUTION DU DOSSIER à remettre au plus tard le 22 mars 2024**
-soit en format papier au collège à l'attention de Mme GOBERT
-soit en format numérique avec photos par mail à gobertartsplastiques@gmail.com

Pièces à fournir par la famille

1. Fiche de renseignements
2. Deux à dix travaux personnels (réalisés en dehors de la classe) attestant de la motivation de l'élève pour intégrer la CHAAP (dessins, ou autre : collage, montage, photographie, photos de maquette ou de sculpture...)

Pièce à fournir par l'enseignant de CM2 :

3. Fiche d'observation individuelle (remplie et envoyée à l'enseignante référente Lucile Gobert par l'enseignant de CM2).

Les parents n'oublieront pas d'indiquer à l'enseignant de CM2 que leur enfant candidate en CHAAP pour que cette fiche soit remplie.

- II. PARTICIPATION A LA SEANCE D'INITIATION au travail de l'argile**
(Mercredi 15/05 de 10h30 à 12h30 au collège d'Amikuze)

Rappel du calendrier 2024

- Retour des dossiers de candidature par les familles au collège : **22 mars 2024 au plus tard**
- Initiation des candidats à la pratique de la céramique : **mercredi 15 mai 2024 de 10h30 à 12h30 au collège.**
- Examen des candidatures en commission départementale : **fin mai 2024**
- Information des familles par courrier du directeur académique en **juin 2024**. Dans le cas d'une réponse positive, elles doivent inscrire leur enfant auprès du collège en option CHAAP lors de l'inscription administrative. Aucune dérogation liée à la demande de l'option n'est possible.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

à remplir par la famille

Demande d'entrée en Classe à Horaires Aménagés Arts Plastiques

RENTREE 2024

NOM Prénom Fille Garçon

Date de naissance Lieu de naissance.....

Ecole ou établissement scolaire fréquenté en 2023 - 2024.....

Ville

Adresse email de l'école :

Coordonnées de la famille

Ou du (des) responsable(s)

NOM Prénom Responsable légal 1 :

Adresse

CP – Ville.....Tél.....

Mail

NOM Prénom Responsable légal 2 :

Adresse

CP – Ville.....Tél.....

Mail